

Rapport de gestion 2015

Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire

Votre sécurité nous tient à cœur.

Bilan

Actif	Annexe	2015 CHF	2014 CHF
Placements		133 278.21	110 572.71
Liquidités		133 278.21	110 572.71
Créances auprès de la Bâloise Vie SA		652 397 269.59	713 382 851.25
Créances en faveur des caisses de prévoyance		617 972 319.03	680 991 270.07
Créances en faveur de la fondation collective		3 763 594.54	3 648 508.94
Créances provenant de prêts accordés aux caisses de prévoyance	7.1	300 000.00	300 000.00
Avoirs sur compte courant auprès des employeurs		30 351 819.72	28 435 345.94
Autres créances	7.2	9 536.30	7 726.30
Placements directs et collectifs des caisses de prévoyance	6.3.4	24 724 509.96	22 357 954.64
Total de l'actif		677 255 057.76	735 851 378.60

Passif	Annexe	2015 CHF	2014 CHF
Dettes		134 309 069.34	102 027 519.23
Prestations de libre passage et rentes		134 309 069.34	102 027 519.23
Banques/Assurances		3 771 174.54	3 654 278.94
Autres dettes envers banques et assurances		3 771 174.54	3 654 278.94
Autres dettes		287 453 184.81	389 086 186.27
Soldes débiteurs sur compte courant auprès des employeurs		204 688 968.74	269 664 307.73
Prêts		600 000.00	600 000.00
Autres dettes	7.3	82 164 216.07	118 821 878.54
Réserves de cotisations d'employeur	6.4	170 267 994.44	158 166 720.63
Réserves de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance		46 316.55	51 518.25
Fonds libres et réserves des caisses de prévoyance	7.4	81 405 318.08	82 863 155.28
Découvert des caisses de prévoyance		0.00	0.00
Fonds libres des caisses de prévoyance en début de période		82 863 155.28	83 681 376.42
Variations résultant de reprise et dissolution de caisses de prévoyance		10 306 007.60	5 389 796.78
Excédents de produits des caisses de prévoyance		5 414 387.72	6 079 277.32
Excédents de charges des caisses de prévoyance		-17 178 232.52	-12 287 295.24
Capital de la fondation		2 000.00	2 000.00
Total du passif		677 255 057.76	735 851 378.60

Compte d'exploitation

	Annexe	2015 CHF	2014 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		1 138 862 966.08	1 057 683 077.67
Cotisations des salariés		439 085 699.30	417 610 408.70
Cotisations d'employeur		539 221 730.10	509 443 116.35
Cotisations de tiers		938 419.15	342 888.95
Réduction des cotisations des tiers		-29 919 479.75	-23 576 411.70
Cotisations libérées de la prime et primes partielles		33 331 205.80	31 950 567.55
Primes uniques et rachats		109 274 792.90	80 926 623.00
Apports dans les réserves de cotisations d'employeur		43 115 525.73	37 325 257.52
Subsides du fonds de garantie		3 815 072.85	3 660 627.30
Prestations d'entrée		1 241 608 115.34	1 182 492 013.07
Apports de libre passage		719 184 845.45	697 998 277.25
Remboursements de versements anticipés EPL		8 940 956.95	8 656 450.50
Remboursements de versements de divorce		10 505 353.60	10 800 283.10
Reprises d'assurés		477 373 663.85	441 397 900.30
Apports aux fonds libres en cas de reprise d'assurés		25 603 295.49	23 639 101.92
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		2 380 471 081.42	2 240 175 090.74
Prestations réglementaires		-420 947 583.40	-399 341 720.51
Rentes de vieillesse		-133 800 126.90	-121 978 436.91
Rentes d'enfant de pensionné		-1 069 015.20	-1 096 918.95
Rentes de survivants		-15 935 698.70	-15 319 881.45
Rentes d'orphelin		-2 511 371.95	-2 395 737.40
Rentes d'invalidité		-45 911 822.90	-47 789 362.90
Rentes d'enfant d'invalidité		-2 982 443.25	-2 965 604.15
Libération du paiement des primes		-33 387 686.30	-31 946 950.75
Rentes transitoires		-137 070.00	-58 905.20
Prestations en capital à la retraite		-149 930 159.35	-145 082 280.70
Prestations en capital au décès		-35 282 188.85	-30 707 642.10
Prestations de sortie		-1 201 401 839.10	-1 151 599 278.41
Prestations de libre passage en cas de sortie		-930 956 801.99	-846 304 313.79
Versements anticipés EPL		-29 061 809.85	-35 419 242.35
Prestations de libre passage en cas de divorce		-14 446 759.20	-11 688 737.30
Transferts à d'autres institutions de prévoyance		-207 612 053.25	-232 628 949.70
Transfert de fonds libres lors de départs d'assurés		-7 911 694.99	-9 318 928.02
Transfert d'excédents lors de départs d'assurés		-5 154 826.70	-8 558 965.20
Transfert de réserves de cotisations d'employeur lors de départs d'assurés		-6 257 893.12	-7 680 142.05
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-1 622 349 422.50	-1 550 940 998.92

	Annexe	2015 CHF	2014 CHF
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-22 243 813.96	-16 335 837.75
Variation des fonds libres résultant des apports et des dépenses		-10 306 007.60	-5 389 796.78
Dissolution/constitution de réserves de cotisations d'employeur		-11 937 806.36	-10 946 040.97
Produits de prestations d'assurance		1 628 972 445.79	1 570 071 760.83
Prestations d'assurance		1 603 025 007.69	1 525 382 963.65
Parts aux bénéficiaires des assurances	7.5	25 947 438.10	44 688 797.18
Charges d'assurance		-2 375 435 002.75	-2 250 612 244.70
Primes d'épargne	7.6	-772 957 691.30	-722 366 670.00
Primes de risque	7.6	-173 241 076.55	-169 645 748.30
Primes de frais	7.6	-58 188 122.45	-59 489 133.40
Primes d'adaptation au renchérissement	7.6	-4 386 655.55	-4 219 328.75
Apports uniques aux assurances		-1 335 418 559.55	-1 249 330 039.65
Utilisation de la part aux bénéficiaires d'assurance		-27 439 388.85	-41 935 223.50
Cotisations au fonds de garantie		-3 803 508.50	-3 626 101.10
Résultat net de l'activité d'assurance		-10 584 712.00	-7 642 229.80
Résultat net des placements	6.3	-1 184 334.50	1 257 320.65
Intérêts sur liquidités		0.60	0.00
Produit des intérêts sur créances	6.3.2	13 908 532.00	13 394 533.80
Charges d'intérêts résultant d'obligations	6.3.3	-13 668 167.12	-12 305 611.23
Intérêts sur réserves de cotisations d'employeur	6.4	-163 467.45	-716 796.05
Intérêts sur fonds libres		-76 849.13	-371 411.92
Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	6.3.4.2	-1 017 297.18	1 407 097.79
Coûts des placements	6.3.4.3	-167 086.22	-150 491.74
Autres produits	7.7	895 729.30	969 074.80
Produits de prestations fournies		738 715.85	773 513.40
Produits divers		157 013.45	195 561.40
Autres frais	7.8	-84 466.00	-101 498.40
Frais d'administration	7.8	-811 263.30	-867 576.40
Excédent de charges avant modification de la réserve de fluctuation de valeur		-11 769 046.50	-6 384 909.15
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur (caisses de prévoyance)		5 201.70	176 891.23
Variation des fonds libres des caisses de prévoyance		11 763 844.80	6 208 017.92
Excédent des produits/charges		0.00	0.00

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire est une fondation au sens des art. 80 ss CC. La fondation a pour but la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la LPP (loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) et de ses modalités d'application pour les salariés des employeurs qui lui sont affiliés contractuellement, ainsi que leurs parents et leurs survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Les indépendants peuvent s'affilier à la caisse de prévoyance de leur personnel, dans le cadre des prescriptions légales.

1.2 Enregistrement LPP, fonds de garantie, règlements

Création	Par fusion au 01.01.1995 des fondations collectives régionales, qui avaient été fondées par La Bâloise, Compagnie d'Assurances sur la Vie (fondatrice), dès 1958.
Statuts de la fondation collective (dernière adaptation)	Au 11.06.2008
Règlement d'organisation (dernière adaptation)	Au 01.01.2013
Règlement électoral du conseil de fondation	Au 01.01.2012
Règlement de prévoyance	Au 01.01.2015
	La fondation collective propose des plans de prévoyance standardisés. À ceux-ci s'appliquent les règlements de prévoyance respectifs et les règlements de caisse afférents.
Règlement concernant la liquidation partielle et totale	Au 31.12.2009
Règlement des coûts pour charges et prestations de service extraordinaires	Au 01.01.2012
Enregistrement	Numéro d'enregistrement LPP: BS 429
Fonds de garantie LPP	oui

1.3 Conseil de fondation (organe suprême)/droit de signature

Conseil de fondation	Fonction	Durée du mandat
Ernst Röthlisberger, Kölliken	Président	jusqu'au 31.12.16 Représentant des salariés
Claudia Rechsteiner-Bürki, Trogen	Vice-présidente	jusqu'au 31.12.16 Représentante des employeurs
Daniel Müller, Efringen Kirchen (D)	Membre	jusqu'au 31.12.16 Représentant des employeurs
Peter Hänggi, Nunningen	Membre	jusqu'au 31.12.16 Représentant des employeurs
Martin Bärtschi, Reinach	Membre	jusqu'au 31.12.16 Représentant des employeurs
Pietro Vanetti, Losone	Membre	jusqu'au 31.12.16 Représentant des salariés
Alois Villiger, Rain	Membre	jusqu'au 31.12.16 Représentant des salariés
Kristian Comploj, Dino	Membre	jusqu'au 31.12.16 Représentant des salariés
Durée du mandat	Les membres du conseil de fondation sont élus pour un mandat jusqu'au 31.12.2016.	

Droit de signature

Les représentants des employeurs du conseil de fondation signent collectivement à deux avec un représentant des salariés. Les représentants des salariés signent collectivement à deux avec un représentant des employeurs. Les représentants de la fondatrice signent collectivement à deux avec un représentant des salariés ou un représentants des employeurs.

1.4 **Gestion/Adresse**

La gestion est assurée par la Bâloise Vie SA.

Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire
Aeschengraben 21, case postale, CH-4002 Bâle, téléphone +41 (0) 58 285 85 85, fax +41 (0) 58 285 70 70
www.baloise.ch, CPP 40-171-0

1.5 **Secrétaire du conseil de fondation**

Walter Steiner, Berne	jusqu'au 29.02.2016
Felix Schmidt, Kirchzarten (D)	à partir du 01.03.2016

1.6 **Expert, organe de révision, autorité de surveillance**

		Durée du mandat
Expert en prévoyance professionnelle	Roland Tschudin, Bubendorf Telco Prévoyance SA	jusqu'au 31.12.2015
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle Responsable de mandat: Matthias Sutter	jusqu'au 31.12.2015
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB), Bâle	

1.7 **Contrats affiliés**

	31.12.2015	31.12.2014
Nombre de caisses de prévoyance affiliées	17 390	16 477

Le nombre de caisses de prévoyance affiliées ne correspond pas au nombre d'employeurs affiliés. Un employeur peut avoir plusieurs caisses de prévoyance.

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	2015	2014
Assurés actifs au 01.01.	113 544	109 085
→ Hommes	68 357	65 182
→ Femmes	45 187	43 903
Assurés actifs au 31.12.	116 528	113 544
→ Hommes	70 034	68 358
→ Femmes	46 494	45 186
Modifications assurés actifs		
+ Entrée	33 517	33 448
→ Hommes	19 408	19 589
→ Femmes	14 109	13 859
- Sortie	30 533	28 989
→ Hommes	17 731	16 413
→ Femmes	12 802	12 576
Dont départ	28 194	26 608
→ Hommes	16 315	14 912
→ Femmes	11 879	11 696
Dont retraite	1 243	832
→ Hommes	752	534
→ Femmes	491	298
Dont décès	89	76
→ Hommes	66	64
→ Femmes	23	12
Dont transfert rentiers AI	1 007	1 473
→ Hommes	598	903
→ Femmes	409	570

Les personnes partiellement invalides sont comptabilisées comme bénéficiaires de rente.

2.2 Bénéficiaires de rente

	2015	2014
Rentes de vieillesse au 01.01.	8 516	7 902
→ Hommes	5 369	4 992
→ Femmes	3 147	2 910
Rentes de vieillesse au 31.12.	9 158	8 516
→ Hommes	5 755	5 369
→ Femmes	3 403	3 147
Modifications rentes de vieillesse		
+ Entrée	1 243	832
→ Hommes	752	534
→ Femmes	491	298
- Sortie	601	218
→ Hommes	366	157
→ Femmes	235	61
Rentes d'enfant de pensionné au 01.01.	173	144
+ Entrée	51	46
- Sortie	50	17
Rentes d'enfant de pensionné au 31.12.	174	173
Rentes d'invalidité au 01.01.	5 578	5 625
→ Hommes	3 545	3 622
→ Femmes	2 033	2 003
Rentes d'invalidité au 31.12.	5 607	5 578
→ Hommes	3 522	3 545
→ Femmes	2 085	2 033
Modifications rentes d'invalidité		
+ Entrée	1 007	1 473
→ Hommes	598	903
→ Femmes	409	570
- Sortie	978	1 520
→ Hommes	621	980
→ Femmes	357	540
Rentes d'enfant d'invalidité au 01.01.	1 338	1 399
+ Entrée	178	198
- Sortie	229	259
Rentes d'enfant d'invalidité au 31.12.	1 287	1 338

	2015	2014
Rentes de conjoint/partenaire au 01.01.	1 563	1 514
→ Hommes	130	115
→ Femmes	1 433	1 399
Rentes de conjoint/partenaire au 31.12.	1 557	1 563
→ Hommes	99	130
→ Femmes	1 458	1 433
Modifications rentes de conjoint/partenaire		
+ Entrée	141	134
→ Hommes	46	40
→ Femmes	95	94
- Sortie	147	85
→ Hommes	77	25
→ Femmes	70	60
Rentes temporaires de survie au 01.01.	7	8
→ Hommes	1	1
→ Femmes	6	7
Rentes temporaires de survie au 31.12.	7	7
→ Hommes	1	1
→ Femmes	6	6
Modifications rentes temporaires de survie		
+ Entrée	1	1
→ Hommes	0	0
→ Femmes	1	1
- Sortie	1	2
→ Hommes	0	0
→ Femmes	1	2
Rentes d'orphelin au 01.01.	542	561
+ Entrée	79	75
- Sortie	89	94
Rentes d'orphelin au 31.12.	532	542
Total bénéficiaires de rente (nombre)	18 322	17 717

3 Nature de l'application du but

3.1 Plans de prévoyance

La Bâloise Vie SA propose à la Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire une large gamme de produits visant à couvrir les risques vieillesse, décès et invalidité. L'offre regroupe deux lignes de produits: la ligne Prevo et la ligne Classic. La fondation collective est réassurée de manière congruente auprès de la Bâloise Vie SA (solutions d'assurance complète).

La ligne Prevo regroupe sept plans de prévoyance standardisés: deux plans comprenant majoritairement des prestations dans le cadre légal (Prevo Compact), deux plans comprenant des prestations d'invalidité améliorées (Prevo Extra) et trois plans comprenant des prestations de risque fondées sur le salaire (Prevo Maxi). La ligne Prevo est appropriée comme prévoyance de base pour les petites entreprises ayant 9 collaborateurs au maximum.

La ligne Classic regroupe les plans de prévoyance comprenant des solutions de prévoyance individualisées. Les plans de prévoyance offrent une vaste gamme de produits, de la protection légale de base (régime obligatoire) à des solutions complètes. Les paramètres du plan peuvent être sélectionnés dans le cadre de marges prédéfinies. Le plan de prévoyance peut être étendu de manière modulaire avec des prestations supplémentaires assurables en cas de décès. La ligne Classic est conçue pour les entreprises à partir de 10 collaborateurs.

3.2 Financement, méthode de financement

La caisse de prévoyance détermine elle-même le financement dans le cadre du plan de prévoyance. Elle fixe l'étendue et le montant du financement dans le règlement de caisse. Les caisses de prévoyance proposant des solutions de prévoyance de la ligne Classic, qui disposent des fonds libres nécessaires, ont la possibilité de prévoir un financement des cotisations par la caisse de prévoyance.

En cas de dissolution du contrat, les rentes restent en principe à la Bâloise Vie SA. Les rentes d'invalidité peuvent être transférées avec les actifs à la nouvelle institution de prévoyance s'il existe un accord à ce sujet.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Outre l'adaptation obligatoire au renchérissement des rentes de survivants et d'invalidité en cours, des prestations supplémentaires sont versées selon la fortune à disposition de la caisse de prévoyance.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés comme l'année précédente selon les normes de Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements directs et collectifs:

la partie de la fortune non placée auprès de la Bâloise Vie SA de certaines caisses de prévoyance est évaluée à la date de clôture du bilan selon la valeur de marché. Cette partie de la fortune est investie auprès de la Fondation de la Bâloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance, à savoir dans des actions et des fonds de placement.

Les créances auprès de la Bâloise Vie SA, les autres créances et les avoirs sur compte courant auprès de l'employeur (cotisations de l'employeur et intérêts du compte courant impayés) sont comptabilisés à leur valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les mêmes principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes que l'année précédente sont applicables.

5 Couverture des risques/taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Tous les risques sont réassurés par des contrats d'assurance collective conclus auprès de la Bâloise Vie SA.

5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

5.2.1 Réserve mathématique/total des avoirs de vieillesse

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Réserve mathématique des actifs au 01.01.	9 085 053 468.00	8 435 735 494.00
→ dont avoir de vieillesse obligatoire	5 447 726 045.00	5 107 453 767.00
→ dont avoir de vieillesse subobligatoire	3 637 327 423.00	3 328 281 727.00
Réserve mathématique des actifs au 31.12.	9 775 260 256.00	9 085 053 468.00
→ dont avoir de vieillesse obligatoire	5 738 289 609.00	5 447 726 045.00
→ dont avoir de vieillesse subobligatoire	4 036 970 647.00	3 637 327 423.00
Réserve mathématique des bénéficiaires de rente au 01.01.	2 512 095 502.00	2 349 314 192.00
→ dont réserve mathématique des rentes de vieillesse	1 632 352 540.00	1 467 895 125.00
→ dont réserve mathématique des rentes pour cause de décès	269 833 173.00	256 310 357.00
→ dont réserve mathématique des rentes d'invalidité	609 909 789.00	625 108 710.00
Réserve mathématique des bénéficiaires de rente au 31.12.	2 694 637 414.00	2 512 095 502.00
→ dont réserve mathématique des rentes de vieillesse	1 804 472 547.00	1 632 352 540.00
→ dont réserve mathématique des rentes pour cause de décès	282 342 439.00	269 833 173.00
→ dont réserve mathématique des rentes d'invalidité	607 822 428.00	609 909 789.00
Total réserve mathématique au 31.12.	12 469 897 670.00	11 597 148 970.00
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse obligatoires (taux d'intérêt minimal LPP)	1,75%	1,75%
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse subobligatoires	1,50%	1,50%

5.3 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Dans un rapport daté du 8 février 2016, l'expert en caisses de pension constate que les dispositions actuarielles réglementaires correspondent aux prescriptions légales et que toutes les prestations minimales LPP sont couvertes. La fondation collective ne supporte pas de risque actuariel, par conséquent l'établissement d'un bilan actuariel devient inutile.

5.4 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

En cas d'assurance complète de la caisse de prévoyance, le taux de couverture s'élève au moins à 100%. Un découvert d'une caisse de prévoyance peut uniquement exister si la caisse de prévoyance place, à ses propres risques, des fonds liés auprès de la Fondation de la Bâloise pour le placement des capitaux d'institution de prévoyance et, de ce fait n'obtient pas les rendements exigés. Au 31.12.2015, aucune caisse de prévoyance n'est à découvert.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Gestion de fortune:

la fortune des caisses de prévoyance est gérée par l'Asset Management de la Bâloise Holding, sur mandat de la Bâloise Vie SA, conformément aux prescriptions fédérales en matière de placements et de cessions.

Rétrocessions:

étant donné que, dans le cadre du contrat d'assurance collective, les placements de fonds sont intégralement transférés à la Bâloise Vie SA, il n'y a pas de rétrocessions (cf. 5.1).

6.2 Informations provenant du compte d'exploitation de la Bâloise Vie SA pour la vie collective Suisse

Les informations suivantes sont établies sur la base des données provenant de la Bâloise Vie SA, et ne font pas l'objet d'un examen par l'organe de contrôle de la fondation.

6.2.1 Principes d'établissement des comptes réglementaires

La clôture statutaire des comptes de la Bâloise Vie SA est établie conformément aux dispositions légales de présentation des comptes en Suisse. Elle englobe l'ensemble des affaires vie ainsi que des affaires de caisses de pension en Suisse et de la direction pour l'Allemagne. La clôture statutaire sert de référence au respect des prescriptions de l'organe de surveillance, à la participation aux excédents des clients et au versement de dividendes à la Bâloise Holding. Elle diffère ainsi tant en matière de présentation des comptes que du volume des affaires des résultats qui ont été publiés le 22 mars 2016 selon les normes IFRS par Baloise Group.

Ci-après, l'ensemble des résultats vie collective Suisse:

	2015 en millions de francs	2014 en millions de francs
Résultat du processus d'épargne	73	202
Résultat du processus de risque	85	106
Résultat du processus de frais	-12	-3
Variation des provisions techniques	-75	-164
Attribution au fonds d'excédents	-20	-70
Résultat du compte d'exploitation	51	71

6.2.2 Participation aux excédents provenant des contrats d'assurance

La loi stipule qu'au minimum 90% des produits bruts sont dévolus aux personnes assurées et 10% au maximum aux actionnaires. Avec l'attribution de 95,1% (93,1% l'année précédente) aux personnes assurées, cette disposition est respectée.

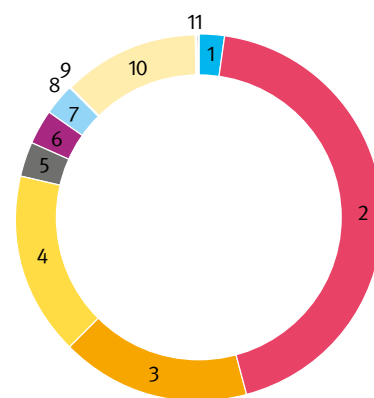
	2015 en %/en millions de francs		2014 en %/en millions de francs	
Résultat brut des affaires soumises à la quote-part minimale	100%	578	100%	659
Prestations en faveur des preneurs d'assurance, affaires soumises à la quote-part minimale	95,1%	550	93,1%	614

La participation aux excédents des différentes caisses de prévoyance est réglée par contrat.

6.2.3 Présentation des placements par catégorie

Le portefeuille de placement des capitaux provenant de la prévoyance professionnelle auprès de la Bâloise Vie SA:

	en %	en Mio. CHF
1. Liquidités et dépôts à terme	2,42	441.6
2. Titres à revenu fixe en francs suisses	43,44	7 924.5
3. Titres à revenu fixe en monnaies étrangères	16,65	3 037.5
4. Hypothèques et autres créances nominales	16,26	2 966.5
5. Actions suisses et étrangères	3,00	546.6
6. Parts de fonds de placement	2,96	540.8
7. Private Equity et Hedge Funds	2,85	519.0
8. Avoirs découlant d'instruments financiers dérivés	0,15	27.6
9. Placements dans des titres de participation et des entreprises liées	0,00	0.0
10. Immeubles	12,05	2 197.9
11. Autres placements de capitaux	0,22	40.7
Total des placements de capitaux	100,00	18 242.7



Les placements de capitaux à la fin de 2015 s'élevaient en valeur comptable à un total de 18 243 millions de francs.

6.3 Explications du résultat net des placements

6.3.1 Taux d'intérêt fixés par la Bâloise Vie SA

	au 31.12.2015 en %	au 31.12.2014 en %
Compte courant (intérêt débiteur)	4,000	4,000
Compte courant (intérêt créditeur)	0,000	0,250
Fonds libres et réserves de cotisations d'employeur	0,000	0,500
Prêts	1,750	1,750

6.3.2 Produit des intérêts sur créances

	2015 CHF	2014 CHF
Intérêts sur compte courant employeur	8 689 921.79	7 996 484.67
Intérêts de la Bâloise Vie SA	5 218 610.21	5 398 049.13
Total du produit des intérêts sur créances	13 908 532.00	13 394 533.80

6.3.3 Charges d'intérêts résultant d'obligations

	2015 CHF	2014 CHF
Intérêts sur compte courant employeur	-692 285.03	-624 858.22
Intérêts sur les comptes d'exécution	-12 975 882.09	-11 680 753.01
Total charges d'intérêts résultant d'obligations	-13 668 167.12	-12 305 611.23

6.3.4 Placements directs des caisses de prévoyance

À la fin de l'année, 23 caisses de prévoyance ont des placements directs de fonds libres et de réserves d'un montant de 24 725 millions de francs.

6.3.4.1 Relevé des placements

		31.12.2015 CHF	
Fondation de placement de la Bâloise	LPP Mix 25 Plus I	1 830 068.61	
	LPP Mix 40 Plus I	8 161 306.77	
	Obligations étrangères CHF	1 760 756.56	
	Obligations en euro	649 692.77	
	Obligations Suisse	2 283 671.86	
	Actions Suisse Quality & Dividend	4 535 598.13	
	Actions Global Quality & Dividend	1 814 620.43	21 035 715.13
BNP Paribas, Zurich	SSGA Swiss Equities	1 594 331.24	
	SSGA World Equities	1 426 320.50	
	CSEF EM Equities	154 572.19	3 175 223.93
Actions directes	Swiss Life Holding	513 570.90	513 570.90
Total placements directs des caisses de prévoyance			24 724 509.96

6.3.4.2 Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance

	2015 CHF	2014 CHF
Dividendes/intérêts sur obligations	54 687.69	17 637.47
Bénéfices sur cours réalisés sur les titres	24 242.94	121 868.49
Bénéfices sur cours non réalisés sur les titres	923 498.05	2 141 480.13
Pertes sur cours réalisées sur les titres	-12 225.99	-35 125.44
Pertes sur cours non réalisées sur les titres	-2 007 499.87	-838 762.86
Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	-1 017 297.18	1 407 097.79

6.3.4.3 Frais de gestion de la fortune indiqués/investissements directs des caisses de prévoyance

	2015 CHF	2014 CHF
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	-3 154.58	-5 999.65
Total de tous les indicateurs de frais pour les placements collectifs	-163 931.64	-144 492.09
Total des frais de gestion de la fortune	-167 086.22	-150 491.74
En % des placements transparents en matière de frais (2015: 24 724 510)	0,676%	0,673%

Au sein de ces placements directs, la Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire ne dispose d'aucun placement non transparent. Le taux de transparence en matière de frais atteint ainsi 100 %.

6.4 Explications relatives aux réserves de cotisations d'employeur

	2015 CHF	2014 CHF
Solde des réserves de cotisations d'employeur au 01.01.	158 166 720.63	146 503 883.61
Apports directs des employeurs	34 744 925.50	26 466 295.30
Apports résultant des reprises de contrats	8 370 600.23	10 858 962.22
Résultat net des réserves de cotisations d'employeur	214 839.47	1 448 630.49
Résiliation de contrats	-6 257 893.12	-7 680 142.05
Dissolution de réserves pour payer des cotisations	-24 971 198.27	-19 430 908.94
Solde des réserves de cotisations d'employeur au 31.12.	170 267 994.44	158 166 720.63

Le résultat net des réserves de cotisations d'employeur se compose des intérêts et des modifications de valeur issues de l'activité de placement.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances provenant de prêts accordés aux caisses de prévoyance

En tant que garantie, les prétentions de certaines caisses de prévoyance envers la Fondation de la Bâloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance, sont mises en gage auprès de la Bâloise Vie SA à hauteur du prêt consenti.

7.2 Autres créances

Il s'agit des remboursements des avoirs d'impôt anticipé auprès de l'administration fédérale des contributions ainsi que des frais pour versements anticipés pour la propriété du logement.

7.3 Autres dettes

Des cotisations versées, mais pas encore imputées, en cas de reprises de caisses de prévoyance ou en cas de primes uniques et de rachats; ainsi que des cotisations en cours à cause des indications incomplètes en cas de versements et de paiements.

7.4 Fonds libres et réserves des caisses de prévoyance

	2015 CHF	2014 CHF
Fonds libres des caisses de prévoyance au 01.01.	82 863 155.28	83 681 376.42
Variation résultant de reprises et résiliations de contrats	10 306 007.60	5 389 796.78
Excédents de produits et de charges des caisses de prévoyance	-11 763 844.80	-6 208 017.92
Fonds libres et réserves des caisses de prévoyance le 31.12.	81 405 318.08	82 863 155.28
→ dont fonds libres de caisses de prévoyance avec prêts sur police	461 749.11	448 572.33
→ prêts existants	-300 000.00	-300 000.00

7.5 Parts aux bénéficiaires

	2015 CHF	2014 CHF
Excédents immédiats pour le financement des cotisations	31 292.60	75 008.30
Apports uniques pour augmenter les avoirs de vieillesse	24 700 790.10	40 467 944.95
Accumulation des fonds libres	1 215 355.40	4 145 843.93
Total parts aux bénéficiaires	25 947 438.10	44 688 797.18

Toutes les parts aux bénéficiaires sont transmises à la caisse de prévoyance et, sans décision contraire de la part des comités de caisse, elles sont utilisées pour augmenter les avoirs de vieillesse.

7.6 Primes d'assurance

	2015 CHF	2014 CHF
Primes d'épargne	-772 957 691.30	-722 366 670.00
Primes de risque décès et invalidité	-173 241 076.55	-169 645 748.30
Primes d'adaptation au renchérissement de rentes	-4 386 655.55	-4 219 328.75
Primes de frais	-58 188 122.45	-59 489 133.40
Total primes d'assurance	-1 008 773 545.85	-955 720 880.45

Les primes de frais sont des primes facturées par la Bâloise Vie SA. Celles-ci sont mises en rapport avec les coûts effectifs dans le cadre de toutes les activités d'assurance vie collective de la Bâloise Vie SA (cf. 6.2).

7.7 Autres produits	2015 CHF	2014 CHF
Frais résultant de mesures d'encaissement (sommations)	552 017.95	595 957.15
Frais pour versements anticipés EPL	186 697.90	177 556.25
Subsides de la Bâloise Vie SA destinés à couvrir des pertes	157 013.45	195 561.40
Total autres produits	895 729.30	969 074.80

7.8 Frais d'administration/autres frais	2015 CHF	2014 CHF
Frais résultant de mesures d'encaissement (sommations)	-624 565.40	-690 020.15
Frais pour versements anticipés EPL	-186 697.90	-177 556.25
Total frais d'administration	-811 263.30	-867 576.40
Coûts résultant de prétentions récursives	-84 466.00	-101 498.40
Total autres frais	-84 466.00	-101 498.40

Les frais d'administration indiqués dans le compte d'exploitation concernent les coûts supplémentaires par rapport à la liquidation (partielle) de certaines caisses de prévoyance, les frais pour le versement anticipé EPL ainsi que les frais de sommation et d'encaissement.

La Bâloise Vie SA traite l'ensemble des coûts générés par l'application de la prévoyance professionnelle dans le cadre du contrat collectif conclu avec la Bâloise Vie SA au sein de ses activités d'assurance vie collective. Pour les prestataires externes, les factures suivantes ont été réglées par la Bâloise Vie SA dans le cadre du contrat collectif:

	CHF
Organe de révision	43 466.70
Expert en caisses de pension	6 210.00
BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB)	35 000.00
Commission de haute surveillance LPP (CHS)	63 419.00
Prévoyance professionnelle suisse	745.20
Honoraires Conseil de fondation	54 500.00
Indemnité de frais Conseil de fondation	2 459.40
Assurance responsabilité civile patrimoniale	45 567.90
Total	251 368.20

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Dans sa décision du 21 avril 2016, la BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB) a pris connaissance du rapport 2014 accompagné de réserves.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Renonciation à l'utilisation par l'employeur des réserves de cotisations d'employeur

Il n'existe aucune réserve de cotisations d'employeur assortie d'une renonciation à l'utilisation.

9.2 Liquidation partielle

Les caisses de prévoyance inactives sont liquidées en permanence. Les fonds libres éventuels sont distribués. Un règlement général est entré en vigueur au 31.12.2009.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement particulier n'est à signaler après la date du bilan.

10.1 Arriérés de cotisations au 31.12.2015 (état 31.03.2016)

	2015 CHF/nombre	2014 CHF/nombre
Arriérés en procédure de rappel	1 153 226.05	2 633 063.80
Employeurs concernés en procédure de rappel	128	203
Arriérés en poursuites	874 231.00	794 061.20
Employeurs concernés par les procédures de poursuite	75	62
Arriérés dans les procédures concordataires ou de liquidation	2 789 126.70	2 430 522.79
Employeurs concernés par la procédure concordataire ou de liquidation	103	102
Arriérés avant couverture par le fonds de garantie	625 225.30	556 368.05
Employeurs concernés avant couverture par le fonds de garantie	10	5
Total des arriérés de cotisations	5 441 809.05	6 414 015.84
Total des employeurs concernés	316	372

Accepté par le conseil de fondation lors de sa séance du 1^{er} juin 2016:

Ernst Röhli
Président

Claudia Rechsteiner
Vice-présidente

Votre sécurité nous tient à cœur.

www.baloise.ch

**Bâloise-Fondation collective pour la
prévoyance professionnelle extraobligatoire
c/o Bâloise Vie SA
Aeschengraben 21, case postale
CH-4002 Basel**

**Tél. +41 58 285 85 85
Fax +41 58 285 90 73
serviceclientele@baloise.ch**